



Les locataires doivent-ils tout payer?

Par **chabelita**, le **28/01/2016** à **10:48**

Bonjour,
Je vis dans un immeuble HLM. En 2012, une conduite d'eau de l'immeuble s'est rompue et ce sont nous les locataires qui avons dû payer les nombreux litres d'eau écoulés, soit 400 euros par locataire. Aujourd'hui, l'organisme responsable de notre immeuble refuse d'effectuer sérieusement l'entretien des portes principales, ce qui fait qu'elles fonctionnent mal et hier plus personne ne pouvait sortir de l'immeuble! Une personne non identifiée a donc enfoncé la porte pour sortir. L'organisme veut maintenant nous faire payer les réparations de cette porte.
Ma question est donc: ont-ils le droit de nous faire payer tout cela, sachant qu'il s'agit de parties communes et que les problèmes découlent d'une absence de maintenance?
Que pouvons-nous faire pour nous défendre? Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2016** à **12:41**

Bonjour,
C'est à votre propriétaire que vous devez vous adresser lequel devra se retourner contre son syndic. En attendant, voyez votre ADIL.

Par **chabelita**, le **28/01/2016** à **12:54**

Merci pour votre message, mais notre seul interlocuteur est l'agence de logements HLM, ce sont eux les propriétaires et il n'y a pas de syndic. Les personnes de cette agence ne veulent pas dialoguer; nous sommes juste bons à payer... Merci pour le renseignement à propos de l'ADIL. Tapez votre texte ici pour répondre ...